
Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de
Groupe Canaccord Genuity Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Canaccord Genuity Inc. qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2017 et 2016, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Canaccord Genuity Inc. aux 31 mars 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 1^{er} juin 2017

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2017	31 mars 2016
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		677 769 \$	428 329 \$
Titres détenus	6	784 230	564 746
Créances clients	9	3 395 736	2 041 150
Impôt sur le résultat à recevoir		1 085	12 537
Total des actifs courants		4 858 820	3 046 762
Actifs d'impôt différé	14	15 323	11 221
Placements	10	2 829	5 578
Matériel et aménagements des locaux loués	11	31 479	37 049
Immobilisations incorporelles	12	102 799	120 204
Goodwill	12	192 266	203 732
		5 203 516 \$	3 424 546 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dette bancaire	7	25 280 \$	14 910 \$
Titres vendus à découvert	6	645 742	427 435
Dettes fournisseurs et charges à payer	9, 21	3 669 883	2 185 047
Provisions	25	11 793	18 811
Impôt sur le résultat à payer		10 093	4 242
Dette subordonnée	15	7 500	15 000
Total des passifs courants		4 370 291	2 665 445
Passifs d'impôt différé	14	140	450
Débitures convertibles	16	56 442	—
		4 426 873	2 665 895
Capitaux propres			
Actions privilégiées	17	205 641	205 641
Actions ordinaires	18	641 449	617 756
Composante capitaux propres des débiteures convertibles	16	2 604	—
Bons de souscription	18	1 975	—
Surplus d'apport		85 405	86 235
Résultats non distribués (déficit)		(267 559)	(294 586)
Cumul des autres éléments du résultat global		95 270	134 883
Total des capitaux propres		764 785	749 929
Participations ne donnant pas le contrôle		11 858	8 722
Total des capitaux propres		776 643	758 651
		5 203 516 \$	3 424 546 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,

«Daniel Daviau»

«Terrence A. Lyons»

DANIEL DAVIAU
Administrateur

TERRENCE A. LYONS
Administrateur

Comptes de résultat consolidés

Notes	31 mars 2017	31 mars 2016
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		
	396 741 \$	376 817 \$
	196 129	132 029
	130 749	160 180
	119 040	85 559
	16 847	16 830
	20 040	16 390
	879 546	787 805
CHARGES		
	454 998	417 876
	85 698	92 981
	65 211	56 998
	42 286	40 863
	52 381	55 975
	12 744	10 222
	79 011	87 004
11, 12	21 124	25 339
	12 209	26 129
25	—	17 352
12	—	321 037
	825 662 \$	1 151 776 \$
	53 884	(363 971)
14		
	16 322	(3 190)
	(5 624)	(2 214)
	10 698	(5 404)
	43 186 \$	(358 567) \$
Résultat net de l'exercice		
Résultat net attribuable aux :		
	38 103 \$	(358 471) \$
	5 083 \$	(96) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		
18	91 657	90 553
18	101 149	s. o.
Résultat par action ordinaire		
18	0,29 \$	(4,09) \$
18	0,27 \$	(4,09) \$
19	1,173 \$	1,375 \$
19	1,4375 \$	1,4375 \$
19	0,10 \$	0,10 \$

Voir les notes ci-jointes.

États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat net de l'exercice	43 186 \$	(358 567) \$
Autres éléments du résultat global		
Profits de change réalisés à la cession d'un établissement à l'étranger au cours de l'exercice	(1 560)	—
Reclassement de profits latents à la cession d'un placement disponible à la vente	—	(747)
Variation nette des profits latents à la conversion des établissements à l'étranger, nette de l'impôt	(37 889)	23 471
Résultat global de l'exercice	3 737 \$	(335 843) \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	(1 510) \$	(336 219) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	5 247 \$	376 \$

Voir les notes ci-jointes.

États des variations des capitaux propres consolidés

Aux 31 mars et pour les exercices clos à cette date (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2017	31 mars 2016
Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice	17	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires au début de l'exercice		617 756	620 858
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions		17 898	11 772
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT)		(47 061)	(46 616)
Actions émises dans le cadre du placement privé		26 601	—
Actions ordinaires dont les droits sont acquis libérées par les fiducies pour les avantages du personnel		21 878	25 768
Actions annulées		(1 356)	(4 779)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		5 733	10 753
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	18	641 449	617 756
Bons de souscription au début de l'exercice		—	—
Bons de souscription émis dans le cadre du placement privé		1 975	—
Bons de souscription à la fin de l'exercice		1 975	—
Débtures convertibles – capitaux propres, au début de l'exercice		—	—
Composante capitaux propres des débtures convertibles, nette de l'impôt		2 604	—
Débtures convertibles – capitaux propres, à la fin de l'exercice		2 604	—
Surplus d'apport au début de l'exercice		86 235	85 597
Paiements fondés sur des actions		3 139	5 084
Actions annulées		324	1 340
Vente de participations ne donnant pas le contrôle		—	1 517
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		(4 293)	(7 303)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		85 405	86 235
Résultats non distribués (déficit) au début de l'exercice		(294 586)	92 815
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		38 103	(358 471)
Dividendes sur actions ordinaires	19	—	(16 938)
Dividendes sur actions privilégiées	19	(11 076)	(11 992)
Résultats non distribués (déficit) à la fin de l'exercice		(267 559)	(294 586)
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		134 883	112 631
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de GCGI		(39 613)	22 252
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		95 270	134 883
Total des capitaux propres		764 785	749 929
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice		8 722	10 275
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle		409	605
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		5 247	376
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(2 520)	(2 952)
Vente de participations ne donnant pas le contrôle		—	418
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice		11 858	8 722
Total des capitaux propres		776 643 \$	758 651 \$

Voir les notes ci-jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2017	31 mars 2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice		43 186 \$	(358 567) \$
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement	11, 12	21 124	25 339
Recouvrement d'impôt différé		(5 624)	(2 214)
Charge au titre de paiements fondés sur des actions	20	40 322	51 900
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs	12	—	321 037
Dépréciation du placement dans une société à capital fermé	7	2 390	—
Dépréciation du placement dans Canadian First Financial Group Inc.	7	—	4 000
Sortie du bilan d'immobilisations incorporelles		—	2 350
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement			
(Augmentation) diminution des titres détenus		(219 496)	286 128
(Augmentation) diminution des créances clients		(1 394 913)	410 704
Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat à recevoir montant net		18 514	(10 667)
Augmentation (diminution) des titres vendus à découvert		218 307	(227 758)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions		1 513 070	(296 632)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		236 880	205 620
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) de la dette bancaire		10 370	(4 529)
Achat d'actions aux fins d'annulation		(360)	(3 439)
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du RILT		(47 061)	(46 616)
Produit tiré du placement privé		28 321	—
Remboursement de la dette subordonnée		(7 500)	—
Produit tiré des débentures convertibles		60 000	—
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires		—	(16 839)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées		(11 076)	(11 992)
Trésorerie versée au titre du régime incitatif de CSH		(1 905)	(2 700)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		30 789	(86 115)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de matériel et aménagements des locaux loués		(5 202)	(10 565)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(440)	(4 170)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(5 642)	(14 735)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie		(12 587)	1 235
Augmentation de la situation de trésorerie		249 440	106 005
Situation de trésorerie au début de l'exercice		428 329	322 324
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice		677 769	428 329
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie			
Intérêts reçus		12 571 \$	16 892 \$
Intérêts payés		11 009 \$	8 524 \$
Impôt sur le résultat payé		10 385 \$	10 572 \$

Voir les notes ci-jointes.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2017 et 31 mars 2016

et pour les exercices clos à ces dates

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 01

Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, mène des activités sur les marchés des capitaux au Canada, au Royaume-Uni, en Europe et à Dubaï, aux États-Unis, en Australie et en Chine. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée Business Corporations Act (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est situé au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est situé au Suite 400 – 725 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto (TSX). Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.A. Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la TSX sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Ses activités sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

NOTE 02

Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés audités sont fondés sur le coût historique, sauf pour les placements, les titres détenus, les titres vendus à découvert et certains actifs non courants dépréciés, qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les états financiers consolidés audités sont présentés en dollars canadiens et toutes les valeurs le sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 1^{er} juin 2017.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée sont consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des

actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, l'incorporation dans le coût des immobilisations incorporelles des coûts liés aux logiciels ainsi que les provisions.

Consolidation

Au 31 mars 2017, la Société détenait 50 % des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Limited (CGAL). La Société a aussi évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CGAL et le contrôle qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles de CGAL et elle a déterminé qu'elle doit procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), en date du 31 mars 2017 et du 31 mars 2016. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL ont donc été consolidés. Même si la Société détenait 50 % des actions émises de CGAL en date du 31 mars 2017, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. Par conséquent, la Société a consolidé l'entité et comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 42 % au 31 mars 2017 (42 % au 31 mars 2016) représentant la portion de l'actif net identifiable de CGAL qui n'appartient pas à la Société. À la date d'acquisition, la participation ne donnant pas le contrôle a été établie au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 20), afin de remplir ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Il peut toutefois être nécessaire de faire une estimation pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont quasi achevées.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la échéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 20.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes, dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 12.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de l'estimation faite par la direction des valeurs non recouvrables probables. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue ses instruments financiers à la juste valeur. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également des provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

NOTE 03

Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

La Société n'a adopté aucune nouvelle norme ou norme modifiée au cours de l'exercice.

NOTE 04

Modifications futures des méthodes comptables

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Les normes publiées qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur les états financiers de la Société, mais qui ne sont pas encore en vigueur, sont présentées ci-après.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui tient compte de toutes les phases du projet lié aux instruments financiers et qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi que toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. La norme présente de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. L'application rétrospective est exigée, mais la présentation des informations comparatives n'est pas obligatoire. La Société poursuit son évaluation de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Société poursuit son évaluation de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la nouvelle norme, qui exige que les preneurs comptabilisent les actifs et les passifs pour la plupart des contrats de location. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise, à condition que la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires (IFRS 15) ait été appliquée ou soit appliquée à la même date que l'IFRS 16. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers.

NOTE 05 Résumé des principales méthodes comptables**CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES**

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (Genuity), de la participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (Canaccord Genuity Australia), Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP) et Eden Financial comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, les permis de négociation et la technologie qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur

une période continue. Un logiciel en développement ou acquis est amorti sur sa durée d'utilité lorsque l'actif est prêt à être mis en service. Les périodes d'amortissement estimatives de ces immobilisations incorporelles amortissables sont comme suit :

	Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises				Développé en interne ou acquis
	Genuity	Canaccord Genuity Australia	CSHP	Eden Financial	Logiciels
Marques	Durée indéterminée	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Relations clients	11 ans	5 ans	8 à 24 ans	8 ans	s. o.
Ententes de non-concurrence	5 ans	4,5 ans	s. o.	s. o.	s. o.
Technologie	s. o.	s. o.	3 ans	s. o.	10 ans

Logiciel développé en interne ou acquis

Les dépenses relatives au développement ou à l'acquisition de projets sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique des actifs en question. Les actifs sont comptabilisés au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement du logiciel, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement des actifs commence lorsque leur développement est terminé et que les actifs sont prêts à être mis en service. Les actifs sont amortis sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Si une telle indication existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif isolé à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs isolés sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers disponibles à la vente, le cas échéant.

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En ce qui a trait aux actifs financiers, le principe de la comptabilisation à la date de transaction s'applique, la date de transaction étant la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Tous les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés lorsqu'engagés. Les coûts de transaction engagés pour tous les instruments financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans le coût de l'actif.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers acquis aux fins des activités de négociation sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur, les profits latents et pertes latentes en découlant étant comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. En outre, l'IAS 39 permet à une entité de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale ou de l'adoption de cette norme même si cet instrument ne répond pas à tous autres égards à la définition d'un instrument classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net tel qu'il est précisé dans l'IAS 39, dans la mesure où la juste valeur peut être déterminée de manière fiable. La Société n'a désigné aucun actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers de la Société classés comme détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres détenus, y compris les instruments financiers dérivés.

La Société évalue périodiquement le classement de ses actifs financiers comme détenus à des fins de transaction, si son intention de vendre les actifs financiers à court terme est toujours appropriée. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nettes de l'impôt, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés, auquel moment la variation est comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. Les placements en instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente pour lesquels on ne dispose pas de prix cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Les investissements de la Société dans Euroclear sont classés comme disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur estimée.

Actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les pertes de valeur. Le coût amorti est calculé en tenant compte des primes ou des escomptes à l'acquisition et des honoraires ou des frais qui sont une partie intégrante de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus dans les comptes de résultat consolidés. La Société classe les créances clients comme prêts et créances. La Société ne possédait pas de placements détenus jusqu'à leur échéance au cours des exercices clos les 31 mars 2017 et 2016.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont eu une incidence importante et prolongée sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une incidence est importante ou prolongée. En posant ce jugement, la Société évalue, entre autres, la durée ou la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure au coût.

Dans le cas d'instruments d'emprunt classés comme étant disponibles à la vente, la dépréciation est établie selon les mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant comptabilisé au titre de la dépréciation correspond à la perte cumulée évaluée comme étant la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de la perte de valeur sur le placement comptabilisé auparavant au compte de résultat.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte est comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés et est évalué comme l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii] Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme prêts et emprunts. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée, dans le cas des autres passifs financiers, des coûts de transaction directement attribuables.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la juste valeur par le biais du résultat net. La dette bancaire et les titres vendus à découvert, y compris les instruments financiers dérivés, sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme prêts et emprunts

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme prêts et emprunts sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et emprunts comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer et la dette subordonnée. La valeur comptable des prêts et emprunts s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les débiteures subordonnées de premier rang non garanties convertibles sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif est calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 8 %, ce qui correspond au taux d'intérêt appliqué par le marché à la date d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Les titres empruntés et les titres prêtés sont comptabilisés au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions. Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension restent inscrits à l'état de la situation financière consolidé. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire.

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services tarifés, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés comme une réduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ont totalisé 12,8 millions \$ (14,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2016).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des prises fermes et des autres transactions de financement de sociétés sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste consistent en des produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont constatés selon la date de transaction.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés de nos services de courtage de correspondance et les produits tirés des frais d'administration.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	33 %, solde dégressif
Mobilier et matériel	10 % à 20 %, solde dégressif
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des baux respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et les méthodes d'amortissement utilisées sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat fiscal.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales de la Société à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où elles sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues par l'entremise de fiducies pour les avantages du personnel, les prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées détenues comme actions propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au RILT et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions ainsi qu'aux débetures convertible, selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction et les administrateurs) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (UAD) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution et comptabilise les coûts à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Le coût est comptabilisé graduellement.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD est passée à titre de charge au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 20). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques, ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord. La Société a évalué ses contrats de location et conclu qu'elle détient uniquement des contrats comportant des caractéristiques d'un contrat de location simple. Un contrat de location simple est un contrat qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages et la propriété d'un actif à un locataire. Les paiements au titre de la location simple sont comptabilisés à titre de charge dans les comptes de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 24.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Depuis le troisième trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2017, les résultats d'exploitation de nos activités en Australie sont présentés comme une région séparée. Au cours des exercices précédents, l'Australie était incluse dans les Autres établissements à l'étranger. Depuis cet exercice également, nos activités à Dubaï, qui étaient auparavant comprises dans les Autres établissements à l'étranger, sont maintenant incluses dans Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe. Notre secteur géographique Autres établissements à l'étranger comprend dorénavant nos activités en Asie, notamment en Chine et à Hong Kong, et comprenait Singapour et la Barbade avant leur vente ou leur fermeture. Ces reclassements témoignent de la contribution croissante de l'Australie et de l'association entre le Royaume-Uni et Dubaï.

NOTE 06

Titres détenus et titres vendus à découvert

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Titres détenus	Titres vendus à découvert	Titres détenus	Titres vendus à découvert
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	571 066 \$	541 827 \$	402 779 \$	341 264 \$
Actions et débiteures convertibles	213 164	103 915	161 967	86 171
	784 230 \$	645 742 \$	564 746 \$	427 435 \$

Au 31 mars 2017, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2017 à 2098 (de 2016 à 2097 au 31 mars 2016) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 14,00 % (de 0,00 % à 15,00 % au 31 mars 2016).

NOTE 07

Instruments financiers

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 mars 2017 et 2016, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, détenues par la Société se présentaient comme suit :

	Détenus à des fins de transaction		Disponibles à la vente		Prêts et créances		Prêts et emprunts		Total	
	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016
Actifs financiers										
Titres détenus	784 230 \$	564 746 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	784 230 \$	564 746 \$
Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	2 625 939	1 303 222	—	—	2 625 939	1 303 222
Montants à recevoir des clients	—	—	—	—	373 300	365 272	—	—	373 300	365 272
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	—	—	—	—	302 532	298 839	—	—	302 532	298 839
Autres créances clients	—	—	—	—	93 965	73 817	—	—	93 965	73 817
Placements	—	—	2 829	5 578	—	—	—	—	2 829	5 578
Total des actifs financiers	784 230 \$	564 746 \$	2 829 \$	5 578 \$	3 395 736 \$	2 041 150 \$	— \$	— \$	4 182 795 \$	2 611 474 \$
Passifs financiers										
Titres vendus à découvert	645 742 \$	427 435 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	645 742 \$	427 435 \$
Montants à payer à des courtiers en valeurs mobilières	—	—	—	—	—	—	1 913 177	986 993	1 913 177	986 993
Montants à payer à des clients	—	—	—	—	—	—	1 468 410	992 661	1 468 410	992 661
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	—	—	—	—	288 296	205 393	288 296	205 393
Dette subordonnée	—	—	—	—	—	—	7 500	15 000	7 500	15 000
Débitures convertibles	—	—	—	—	—	—	56 442	—	56 442	—
Total des passifs financiers	645 742 \$	427 435 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	3 733 825 \$	2 200 047 \$	4 379 567 \$	2 627 482 \$

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale en appliquant l'option de la juste valeur.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 – cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 – techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux 31 mars 2017 et 2016, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

	31 mars 2017	Juste valeur estimée			
		Niveau 1	31 mars 2017		Niveau 3
			Niveau 2		
Titres détenus					
Titres de créance de sociétés	15 071 \$	— \$	15 071 \$		— \$
Titres de créance de gouvernements	555 995	277 121	278 874		—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	571 066	277 121	293 945		—
Actions	207 050	165 292	41 616		142
Débetures convertibles	6 114	—	6 114		—
Actions et débetures convertibles	213 164	165 292	47 730		142
Placements disponibles à la vente	2 829	—	2 829		—
	787 059	442 413	344 504		142
Titres vendus à découvert					
Titres de créance de sociétés	(11 524)	—	(11 524)		—
Titres de créance de gouvernements	(530 303)	(313 007)	(217 226)		—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(541 827)	(313 007)	(228 750)		—
Actions	(103 915)	(77 562)	(26 353)		—
	(645 742)	(390 639)	(255 103)		—
	31 mars 2016	Juste valeur estimée			
		Niveau 1	31 mars 2016		Niveau 3
			Niveau 2		
Titres détenus					
Titres de créance de sociétés	39 392 \$	— \$	39 392 \$		— \$
Titres de créance de gouvernements	363 387	186 126	177 261		—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	402 779	186 126	216 653		—
Actions	160 177	130 758	29 266		153
Débetures convertibles	1 790	—	1 790		—
Actions et débetures convertibles	161 967	130 758	31 056		153
Placements disponibles à la vente	5 578	—	3 138		2 440
	570 324	316 884	250 847		2 593
Titres vendus à découvert					
Titres de créance de sociétés	(14 498)	—	(14 498)		—
Titres de créance de gouvernements	(326 766)	(200 324)	(126 442)		—
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(341 264)	(200 324)	(140 940)		—
Actions	(86 171)	(67 923)	(18 248)		—
	(427 435)	(268 247)	(159 188)		—

Variation des actifs financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2015	5 825 \$
Achat d'actifs de niveau 3	2 890
Rachat des débetures	(1 107)
Perte nette latente au cours de l'exercice	(4 872)
Autre	(143)
Solde au 31 mars 2016	2 593 \$
Perte nette latente au cours de l'exercice	(2 390)
Autre	(61)
Solde au 31 mars 2017	142 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a comptabilisé une perte latente de 2,4 millions \$ relative à la dépréciation d'un placement dans une société à capital fermé.

Estimation de la juste valeur

i) Instruments financiers de niveau 2

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent également le placement en actions de la Société dans Euroclear dont la juste valeur estimée s'élevait à 2,8 millions \$ au 31 mars 2017 (3,1 millions \$ au 31 mars 2016). La juste valeur actuelle est déterminée au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur des transactions récentes de rachat d'actions.

ii) Instruments financiers de niveau 3

a) Placements disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente comprennent le placement de néant de la Société (2,4 millions \$ au 31 mars 2016) dans une société à capital fermé. Le placement a été évalué au coût historique en l'absence d'indicateurs de marché. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 2,4 millions \$ à la suite de la variation des indicateurs de marché.

b) Détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente. La juste valeur des placements détenus à des fins de transaction au 31 mars 2017 s'établissait à 0,1 million \$ (0,2 million \$ au 31 mars 2016).

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspond à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés aux 31 mars 2017 et 2016.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins de un an. Au 31 mars 2017, la Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 4,9 millions \$ (10,8 millions \$ au 31 mars 2016) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2017 et 2016, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoient aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs à court terme figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de trois jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 23.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société au 31 mars 2017 :

Passif financier	Valeur comptable		Échéance contractuelle
	31 mars 2017	31 mars 2016	
Dettes bancaires	25 280 \$	14 910 \$	Remboursable à vue
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 669 883	2 185 047	Remboursable à moins de un an
Titres vendus à découvert	645 742	427 435	Remboursable à moins de un an
Dettes subordonnées	7 500	15 000	Remboursable à vue ¹
Débitures convertibles	56 442	—	Remboursable en décembre 2021

1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les 12 mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net au 31 mars 2017. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Instruments financiers						
Actions et débitures convertibles détenues	213 164	8 793	(8 793)	161 967	6 681	(6 681)
Actions et débitures convertibles vendues à découvert	(103 915)	(4 286)	4 286	(86 171)	(3 555)	3 555

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme disponibles à la vente sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes et qu'il n'y a pas de perte de valeur permanente. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global
Instruments financiers						
Placements	2 829 \$	283 \$	(283) \$	5 578 \$	558 \$	(558) \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement. La dette bancaire porte intérêt au taux de 2,25 %.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2017 et 2016 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹	Valeur comptable Actif (passif)	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette bancaire	652 489 \$	4 894 \$	(4 894) \$	413 419 \$	3 101 \$	(3 101) \$
Titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert	138 488	(359)	225	137 311	(2 142)	2 337
Créditeurs des clients, montant net	(1 095 110)	(8 215)	(2 249)	(627 389)	(4 705)	(2 367)
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	302 532	2 269	(2 269)	298 839	2 241	(2 241)
Solde auprès de courtiers en valeurs mobilières, montant net	712 762	(8 117)	406	316 229	(20)	1
Dette subordonnée	7 500	(56)	56	15 000	(113)	113

1) Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits à l'état du résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2017 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(395) \$	395 \$	11 120 \$	(11 120) \$
Livre sterling	(560)	560	27 578	(27 578)
Dollar australien	néant	néant	1 407	(1 407)

Au 31 mars 2016 :

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(319) \$	319 \$	7 388 \$	(7 388) \$
Livre sterling	(618)	618	42 023	(42 023)
Dollar australien	néant	néant	1 190	(1 190)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2017 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	22,1 \$ US	1,33 \$ (\$ CA/\$ US)	3 avril 2017	71 \$
Pour acheter des dollars américains	2,9 \$ US	1,33 \$ (\$ CA/\$ US)	3 avril 2017	(2) \$

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2016 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	2,6 \$ US	1,29 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2016	(3) \$
Pour acheter des dollars américains	1,9 \$ US	1,29 \$ (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2016	3 \$

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2017, leur échéance moyenne pondérée était de 61 jours (69 jours au 31 mars 2016). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme

ainsi que le notionnel de ces contrats à terme au 31 mars 2017. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

	31 mars 2017			31 mars 2016		
	Actifs	Passifs	Notionnel	Actifs	Passifs	Notionnel
Contrats de change à terme	1 806 \$	1 640 \$	177 384 \$	5 682 \$	5 441 \$	294 162 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles de faire l'objet d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2017, le notionnel des contrats à terme standardisés sur obligations en cours s'établissait à une position acheteur de 0,5 million \$ (10,9 millions \$ au 31 mars 2016).

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des obligations du Trésor américain afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2017, le notionnel des contrats à terme standardisés sur des bons du Trésor américain en cours en position vendeur s'établissait à néant (néant en dollars américains) (12,3 millions \$ (9,5 millions \$ US) au 31 mars 2016).

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés à l'état du résultat au cours de la période considérée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2017, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 0,00 % à 0,25 % (de 0,00 % à 0,25 % au 31 mars 2016).

	Trésorerie		Titres détenus	
	Prêtée ou livrée en garantie	Empruntée ou reçue en garantie	Prêtés ou livrés en garantie	Empruntés ou reçus en garantie
31 mars 2017	182 474 \$	41 098 \$	43 252 \$	233 811 \$
31 mars 2016	118 897	26 586	27 347	159 616

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2017, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de 25,3 millions \$ (14,9 millions \$ au 31 mars 2016).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Les filiales de la Société disposent de facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 602,6 millions \$ (697,3 millions \$ au 31 mars 2016). Ces facilités de crédit, constituées de prêts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Aux 31 mars 2017 et 2016, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit.

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 2,7 millions \$ (2,0 millions \$ US) (2,6 millions \$ (2,0 millions \$ US) au 31 mars 2016) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2017 et 2016, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 08 Participations dans d'autres entités

Au 31 mars 2017, à des fins comptables, la Société détenait une participation donnant le contrôle de 58 % dans Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et Canaccord Genuity (Australia) Limited (58 % au 31 mars 2016). Ensemble, ces entités exercent leurs activités sous la bannière Canaccord Genuity Australia et leur établissement principal est situé en Australie. Comme il est indiqué à la note 23, Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.

Pour l'exercice 2017, Canaccord Genuity Australia a comptabilisé un résultat net total de 12,5 millions \$ (perte nette de 22,6 millions \$ en 2016). Au 31 mars 2017, le cumul des participations ne donnant pas le contrôle s'établissait à 11,9 millions \$ (8,7 millions \$ au 31 mars 2016). Les informations financières résumées, y compris le goodwill à l'acquisition et les ajustements de consolidation, compte non tenu des éliminations intersociétés, sont présentées ci-après.

Le tableau qui suit est un résumé de l'état du résultat net pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Pour les exercices clos les		
Produits des activités ordinaires	59 693 \$	31 229 \$
Charges	(42 088)	(32 296)
Dépréciation du goodwill	—	(22 342)
Résultat net avant impôt sur le résultat	17 605	(23 409)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	5 153	(825)
Résultat net	12 452	(22 584)
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	7 369	(22 488)
Participations ne donnant pas le contrôle	5 083	(96)
Total du résultat global	12 844	(21 401)
Attribuable aux :		
Actionnaires de GCGI	7 597	(21 777)
Participations ne donnant pas le contrôle	5 247	376
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	2 520	2 952

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2017 et 2016 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Actifs courants	51 817 \$	26 241 \$
Actifs non courants	5 460	4 202
Passifs courants	25 189	7 470
Passifs non courants	—	—

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016 :

	Canaccord Genuity Australia	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	11 623 \$	715 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 679)	(5 667)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(201)	(370)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	276	(480)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 019 \$	(5 802) \$

NOTE 09

Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer

CRÉANCES CLIENTS

	31 mars 2017	31 mars 2016
Courtiers en valeurs mobilières	2 625 939 \$	1 303 222 \$
Clients	373 300	365 272
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	302 532	298 839
Divers	93 965	73 817
	3 395 736 \$	2 041 150 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2017	31 mars 2016
Courtiers en valeurs mobilières	1 913 177 \$	986 993 \$
Clients	1 468 410	992 661
Divers	288 296	205 393
	3 669 883 \$	2 185 047 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 5,70 % à 6,75 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2017; respectivement de 5,70 % à 6,50 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2016).

Au 31 mars 2017, la provision pour créances douteuses était de 4,9 millions \$ (10,8 millions \$ au 31 mars 2016). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

Solde au 31 mars 2015	11 985 \$
Charge pour l'exercice	4 808
Recouvrements	(2 395)
Sorties du bilan	(3 681)
Change	46
Solde au 31 mars 2016	10 763 \$
Charge pour l'exercice	4 153
Recouvrements	(4 601)
Sorties du bilan	(5 317)
Change	(56)
Solde au 31 mars 2017	4 942 \$

NOTE 10 Placements

	31 mars 2017	31 mars 2016
Disponibles à la vente	2 829 \$	5 578 \$

La Société détient un placement dans Euroclear, l'une des principales chambres de compensation pour les titres négociés sur le marché européen.

En raison des variations des indicateurs de marché, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 2,4 millions \$ relative à un placement dans une société à capital fermé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, tel qu'il est décrit à la note 7.

NOTE 11 Matériel et aménagements des locaux loués

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 mars 2017			
Matériel informatique	9 999 \$	4 476 \$	5 523 \$
Mobilier et matériel	21 953	17 764	4 189
Aménagements des locaux loués	83 513	61 746	21 767
	115 465	83 986	31 479
31 mars 2016			
Matériel informatique	10 825	3 603	7 222
Mobilier et matériel	21 446	16 555	4 891
Aménagements des locaux loués	82 734	57 798	24 936
	115 005	77 956	37 049

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2015	10 320 \$	21 080 \$	87 883 \$	119 283 \$
Ajouts	3 277	1 351	5 937	10 565
Cessions	(2 973)	(72)	(1 465)	(4 510)
Dépréciation	—	(691)	(10 184)	(10 875)
Change	201	(222)	563	542
Solde au 31 mars 2016	10 825 \$	21 446 \$	82 734 \$	115 005 \$
Ajouts	1 358	915	2 929	5 202
Cessions	(1 525)	(131)	(929)	(2 585)
Change	(659)	(277)	(1 221)	(2 157)
Solde au 31 mars 2017	9 999 \$	21 953 \$	83 513 \$	115 465 \$

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Amortissement et dépréciation cumulés				
Solde au 31 mars 2015	3 694 \$	15 499 \$	56 717 \$	75 910 \$
Amortissement	2 807	2 201	5 758	10 766
Cessions	(2 957)	(64)	(624)	(3 645)
Dépréciation	—	(268)	(4 607)	(4 875)
Change	59	(813)	554	(200)
Solde au 31 mars 2016	3 603 \$	16 555 \$	57 798 \$	77 956 \$
Amortissement	2 474	1 537	5 314	9 325
Cessions	(1 130)	(130)	(918)	(2 178)
Change	(471)	(198)	(448)	(1 117)
Solde au 31 mars 2017	4 476 \$	17 764 \$	61 746 \$	83 986 \$

La valeur comptable de toute immobilisation corporelle temporairement inutilisée n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2017 et 2016.

NOTE 12**Goodwill et autres immobilisations incorporelles**

	Immobilisations incorporelles identifiables							Total
	Goodwill	Marques	Relations clients	Technologie	Logiciels en dévelop- pement	Ententes de non- concurrence	Permis de négociation	
Montant brut								
Solde au 31 mars 2015	526 364 \$	44 930 \$	97 578 \$	26 595 \$	4 491 \$	13 945 \$	184 \$	187 723 \$
Ajouts	—	—	—	1 444	2 726	—	—	4 170
Transfert entre catégories	—	—	—	2 691	(2 691)	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	—	—	(152)	(218)	(20)	208	12	(170)
Solde au 31 mars 2016	526 364	44 930	97 426	30 512	4 506	14 153	196	191 723
Ajouts	—	—	—	440	—	—	—	440
Transfert entre catégories	—	—	—	1 382	(1 382)	—	—	—
Change	(11 466)	—	(6 303)	(3 132)	(79)	—	—	(9 514)
Solde au 31 mars 2017	514 898	44 930	91 123	29 202	3 045	14 153	196	182 649
Amortissement et dépréciation cumulés								
Solde au 31 mars 2015	(20 785)	—	(33 197)	(7 352)	—	(12 297)	—	(52 846)
Amortissement	—	—	(9 799)	(3 470)	—	(1 645)	—	(14 914)
Dépréciation	(301 847)	—	(1 564)	—	(2 350)	—	(196)	(4 110)
Change	—	—	294	268	—	(211)	—	351
Solde au 31 mars 2016	(322 632)	—	(44 266)	(10 554)	(2 350)	(14 153)	(196)	(71 519)
Amortissement	—	—	(8 617)	(3 182)	—	—	—	(11 799)
Change	—	—	2 351	1 117	—	—	—	3 468
Solde au 31 mars 2017	(322 632)	—	(50 532)	(12 619)	(2 350)	(14 153)	(196)	(79 850)
Valeur comptable nette								
31 mars 2016	203 732	44 930	53 160	19 958	2 156	—	—	120 204
31 mars 2017	192 266	44 930	40 591	16 583	695	—	—	102 799

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, des immobilisations incorporelles d'un montant de 1,4 million \$ ont été transférées de la catégorie Logiciels en développement à la catégorie Technologie. Ces immobilisations incorporelles se rapportent à un logiciel de comptabilité d'arrière-guichet qui a été mis en service au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 et qui est amorti sur la durée d'utilité estimative de 10 ans.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET D'AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016
UGT de Canaccord Genuity						
Canada	44 930 \$	44 930 \$	92 074 \$	92 074 \$	137 004 \$	137 004 \$
UGT de Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et Europe (îles de la Manche)	—	—	90 257	100 585	90 257	100 585
Royaume-Uni et Europe (Eden Financial)			9 935	11 073	9 935	11 073
	44 930 \$	44 930 \$	192 266 \$	203 732 \$	237 196 \$	248 662 \$

On considère que la marque Genuity a une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation. Un test de dépréciation intermédiaire du goodwill et d'autres actifs a donc été effectué pour toutes les UGT pertinentes en date du 30 juin 2016, du 30 septembre 2016 et du 31 décembre 2016.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs qui sont considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué, et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les UGT qui ont comptabilisé le goodwill à sa valeur comptable en date du 31 mars 2017 sont Canaccord Genuity au Canada et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni. Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chacune de ces UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 % (12,5 % au 31 mars 2016). Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisent des taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés sur cinq ans de 5,0 % (de 4,8 % à 5,0 % au 31 mars 2016) ainsi que des estimations à l'égard des marges opérationnelles. Le taux de croissance final utilisé pour Canaccord Genuity au Canada et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche) ainsi qu'au Royaume-Uni a été de 2,5 % (2,5 % au 31 mars 2016).

Le test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée pour l'UGT de Canaccord Genuity au Canada. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir sur les montants recouvrables des UGT des diminutions raisonnablement possibles des produits des activités ordinaires estimatifs pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2018 et des baisses raisonnablement possibles des taux de croissance après cette période, ainsi que des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Une augmentation du taux d'actualisation de 5,0 points de pourcentage, une diminution de 27,0 millions \$ des produits des activités ordinaires estimatifs pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ou une baisse de 12,2 points de pourcentage du taux de croissance annuelle composée sur cinq ans feraient en sorte que le montant recouvrable estimatif devienne inférieur à la valeur comptable, ce qui donnerait lieu à la comptabilisation de pertes de valeur. Les pertes de valeur seraient établies en

fonction de l'incidence de tout changement apporté aux principales hypothèses, y compris toute répercussion de ces changements sur le résultat d'exploitation estimatif et d'autres facteurs.

NOTE 13 Cession d'entreprise

La Société a vendu 100 % des actions ordinaires de Canaccord Genuity Singapore Pte, Ltd. à SAC Capital Private Limited. La vente a été conclue le 30 juin 2016. La Société a reçu une contrepartie initiale au comptant de 0,1 million \$ à la clôture et pourrait recevoir d'autres paiements fondés sur la valeur des actifs corporels nets à la date de la conclusion ainsi qu'une contrepartie différée calculée en fonction des profits futurs découlant des activités existantes au cours de deux prochaines années.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a comptabilisé un résultat net de 0,01 million \$ attribuable aux activités à Singapour avant leur cession.

Dans le cadre de la cession, la Société a comptabilisé une perte de 0,4 million \$ et un profit de change réalisé de 1,6 million \$, qui était auparavant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, le profit net de 1,2 million \$ est compris au poste Autre des produits des activités ordinaires dans le compte de résultat.

NOTE 14 Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge (du recouvrement) d'impôt comprennent :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Comptes de résultat consolidés		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	16 286 \$	(2 584) \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	36	(606)
	16 322	(3 190)
Recouvrement d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	(5 667)	(2 127)
Incidence des variations des taux d'impôt	43	(87)
	(5 624)	(2 214)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) aux comptes de résultat	10 698 \$	(5 404) \$

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat net avant impôt sur le résultat	53 884 \$	(363 971) \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat au taux de 26,0 % prévu par la loi (26,0 % en 2016)	13 999	(94 632)
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(4 096)	(3 663)
Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable	3 051	3 241
Dépréciation du goodwill et d'autres actifs	—	81 913
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	(1 143)	923
Variation de l'actif d'impôt différé – période de résorption des différences temporaires et autres	(2 292)	(2 033)
Pertes fiscales et autres différences temporaires non comptabilisées	1 208	3 827
Paiements fondés sur des actions	(29)	5 020
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) aux comptes de résultat	10 698 \$	(5 404) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		Comptes de résultat consolidés	
	31 mars 2017	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2016
Profit latent sur les titres détenus	(114) \$	(1 106) \$	(992) \$	(479) \$
Provisions pour litiges	1 195	356	(839)	246
Rémunération non versée	4 971	2 258	(2 713)	(80)
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette	2 974	2 687	(287)	23
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	1 792	1 252	(541)	2 197
Reports de pertes en avant	6 491	8 636	2 145	(2 573)
Frais d'émission d'actions ordinaires et privilégiées	(247)	138	385	603
RILT	14 398	13 858	(541)	(1 960)
Autres immobilisations incorporelles	(17 523)	(19 770)	(2 296)	(1 987)
Divers	1 246	2 462	55	1 796
	15 183 \$	10 771 \$	(5 624) \$	(2 214) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant aux états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Actifs d'impôt différé	15 323 \$	11 221 \$
Passifs d'impôt différé	(140)	(450)
	15 183 \$	10 771 \$

Pour l'exercice, la variation de la position nette d'impôt différé se présentait comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde d'ouverture aux 1 ^{er} avril	10 771 \$	8 091 \$
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés	5 624	2 214
Incidence du change sur la position d'impôt différé	(810)	134
Passif d'impôt différé sur les débentures convertibles	(990)	—
Divers	588	332
Solde de clôture aux 31 mars	15 183 \$	10 771 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

La Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé de 4,0 millions \$ (4,8 millions \$ en 2016) sur des pertes fiscales reportées en avant de 15,4 millions \$ (20,6 millions \$ en 2016) au Royaume-Uni et en Europe. Sous réserve de certaines limites, ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment. Au Canada, la Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé de 2,5 millions \$ (3,9 millions \$ en 2016) sur des pertes fiscales reportées en avant de 9,5 millions \$ (14,7 millions \$ en 2016). Ces pertes peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans à compter de l'année au cours de laquelle les pertes ont été subies.

À la date de clôture, la Société a reporté en avant des pertes fiscales d'environ 37,9 millions \$ (42,2 millions \$ en 2016) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces pertes à titre d'actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2029.

Les autres différences temporaires non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé liés aux filiales à l'extérieur du Canada s'établissaient à 33,7 millions \$ au 31 mars 2017 (26,3 millions \$ en 2016). Comme les filiales à l'extérieur du Canada ont subi des

pertes par le passé et que les différences temporaires déductibles pourraient ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé, aucun actif n'a été comptabilisé, étant donné qu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé.

NOTE 15 Dette subordonnée

	31 mars 2017	31 mars 2016
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel majoré de 4 % par année, remboursable à vue	7 500 \$	15 000 \$

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRCVM. Aux 31 mars 2017 et 2016, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 6,7 % et 6,85 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a remboursé 7,5 millions \$ de la dette subordonnée.

NOTE 16 Débentures convertibles

Le 27 octobre 2016, la Société a conclu un placement privé de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles (les « débentures ») d'un montant en capital total de 60,0 millions \$. Le montant net comptabilisé après déduction des frais d'émission, nets du passif d'impôt différé, s'est élevé à 58,9 millions \$. Le placement de débentures a été réalisé avec des fonds gérés par un important gestionnaire d'actifs canadien.

Les débentures portent intérêt au taux annuel de 6,50 %, les intérêts étant payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2016. Les débentures peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 6,50 \$ par action. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2021 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 31 décembre 2019.

Les débentures sont classées comme des instruments financiers composés. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du passif est calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des instruments, actualisés à 8 %, soit le taux d'intérêt appliqué par le marché à la date d'émission aux instruments ayant des conditions de crédit et offrant des flux de trésorerie futurs comparables, mais sans l'option de conversion. Le montant résiduel est comptabilisé comme une composante des capitaux propres.

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Passif	Capitaux propres	Passif	Capitaux propres
Débentures convertibles	56 442 \$	2 604 \$	—	—

NOTE 17 Actions privilégiées

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A, émises et en circulation	110 818 \$	4 540 000	110 818 \$	4 540 000
Actions privilégiées de série C, émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilégiées de série C, détenues comme actions propres	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
	94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
	205 641 \$	8 433 206	205 641 \$	8 433 206

i] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série A) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans close le 30 septembre 2016. Depuis le 1^{er} octobre 2016, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, sont payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période prenant fin le 30 septembre 2021, inclusivement. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (les « actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans.

par la suite. Au 15 septembre 2016, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2016, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les actions privilégiées de série B sont rachetables au gré de la Société le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

ii] ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série C) à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 juin 2017. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C ont le droit, à leur gré, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (actions privilégiées de série D), sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série D auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série C le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série D sont rachetables au gré de la Société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

	31 mars 2017		31 mars 2016	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	772 645 \$	113 511 468	729 502 \$	103 812 814
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis	(9 366)	(1 590 146)	(15 099)	(2 557 568)
Détenues dans le cadre du RILT	(121 830)	(19 141 505)	(96 647)	(12 171 624)
	641 449 \$	92 779 817	617 756 \$	89 083 622
Bons de souscription				
		31 mars 2017		31 mars 2016
	Montant	Nombre de bons de souscription	Montant	Nombre de bons de souscription
Bons de souscription émis dans le cadre du placement privé	1 975 \$	3 438 412	—	—

i] AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ii] ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 mars 2015	102 607 705	722 509 \$
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 20)	1 806 115	10 023
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 20)	77 830	1 749
Actions annulées	(678 836)	(4 779)
Solde au 31 mars 2016	103 812 814	729 502
Actions émises dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions (note 20)	2 433 285	14 840
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement (note 20)	76 088	685
Actions émises dans le cadre d'autres attributions à base d'actions	507 051	2 373
Actions émises dans le cadre du placement privé	6 876 824	26 601
Actions annulées	(194 594)	(1 356)
Solde au 31 mars 2017	113 511 468	772 645 \$

Le 11 août 2016, la Société a déposé un avis de renouvellement de son OPRCNA qui lui permet de racheter, du 15 août 2016 au 14 août 2017, jusqu'à concurrence de 5 587 378 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la TSX et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la TSX. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, un total de 99 800 actions a été racheté aux termes de l'OPRCNA, à un prix moyen pondéré par action de 3,5913 \$. Toutes ces actions ont été annulées.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a réalisé la clôture d'un placement privé sans courtier (« placement privé ») pour les employés de la Société. Globalement, la Société a émis 6 876 824 unités à un prix de 4,17 \$ par unité, pour un produit total de 28,3 millions \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire (« action ordinaire ») de la Société ainsi que d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier permettra au porteur de souscrire une action ordinaire au prix d'exercice de 4,99 \$ pour la période du 17 juin 2019 au 17 décembre 2019. Les bons de souscription ne sont pas inscrits à la cote d'une Bourse et ne peuvent pas être transférés.

Les actions ordinaires émises dans le cadre du placement privé sont soumises à une période de détention, et un tiers des actions ordinaires émises à un acquéreur deviendra entièrement négociable à chaque anniversaire de la date de clôture du placement privé.

Les bons de souscription sont classés comme instruments de capitaux propres. La juste valeur des bons de souscription, calculée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options, a été établie à 1,975 million \$. Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. La volatilité se fonde sur la tendance historique des cours de l'action de la Société. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des bons de souscription.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a émis 507 051 actions ordinaires pour une contrepartie de 2,4 millions \$ relativement à une attribution à base d'actions réalisée au cours de l'exercice, conformément aux règles de la Bourse de Toronto portant sur les régimes de rémunération fondés sur des titres.

iii] PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv] RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	38 103 \$	(358 471) \$
Dividendes sur actions privilégiées	(11 076)	(11 992)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	27 027	(370 463)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	91 656 708	90 552 860
Résultat de base par action	0,29 \$	(4,09) \$
Résultat par action ordinaire – après dilution		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	27 027	(370 463)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	91 656 708	s. o.
Effet dilutif dans le cadre du RILT (nombre)	8 248 790	s. o.
Effet dilutif lié aux autres régimes de paiements fondés sur des actions (nombre)	1 243 573	s. o.
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	101 149 072	s. o.
Résultat par action ordinaire – après dilution	0,27 \$	(4,09) \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, les instruments comportant des actions ordinaires potentielles ont été exclus des calculs de la perte diluée par action, ces instruments étant antidilutifs.

Les actions convertibles ont été exclues des calculs du résultat par action après dilution pour l'exercice clos le 31 mars 2017, ces actions étant antidilutives.

Aucune autre transaction comportant des actions ordinaires ou des actions ordinaires potentielles, qui aurait eu une incidence importante sur le résultat par action ordinaire, n'a eu lieu entre la date de clôture et la date d'autorisation de la publication de ces états financiers.

NOTE 19

Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le 1^{er} juin 2017, le conseil d'administration a établi une politique de dividende révisée et, conformément à celle-ci, a approuvé un dividende de 0,10 \$ par action ordinaire payable le 3 juillet 2017 aux actionnaires inscrits le 16 juin 2017. Ce dividende est composé d'un dividende trimestriel de base de 0,01 \$ et d'un dividende supplémentaire variable de 0,09 \$ (note 27).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes sur actions privilégiées
17 mars 2017	31 mars 2017	0,24281 \$	0,359375 \$	2 540 \$
23 décembre 2016	3 janvier 2017	0,24281 \$	0,359375 \$	2 540 \$
16 septembre 2016	30 septembre 2016	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$
17 juin 2016	30 juin 2016	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$

Le 1^{er} juin 2017, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2017 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 16 juin 2017 (note 27).

Le 1^{er} juin 2017, le conseil a approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2017 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 16 juin 2017 (note 27).

NOTE 20 Régimes de paiement fondé sur des actions

i) RILT

En vertu du Régime d'intéressement à long terme (RILT), des unités d'actions temporairement inaccessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, des États-Unis, des îles de la Manche, de l'Australie et du Royaume-Uni, des fiducies pour les avantages du personnel ont été constituées. La Société ou certaines de ses filiales, selon le cas, versent dans les fiducies pour les avantages du personnel (les « fiducies ») des fonds que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI.

Il y a eu 11 895 720 UATI (8 130 645 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2016) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017. Les fiducies ont acquis 9 848 638 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 (7 554 788 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution et est amortie selon le calendrier d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition des droits qui est généralement de trois ans. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'est établie à 4,75 \$ (6,34 \$ au 31 mars 2016).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2015	10 746 218
Attributions	8 130 645
UATI dont les droits sont acquis	(3 951 322)
Annulations	(1 815 790)
UATI auxquelles il a été renoncé	(1 146 896)
Attributions en cours au 31 mars 2016	11 962 855
Attributions	11 895 720
UATI dont les droits sont acquis	(4 598 904)
UATI auxquelles il a été renoncé	(1 079 926)
Attributions en cours au 31 mars 2017	18 179 745

	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2015	7 388 489
Actions acquises	7 554 788
Actions libérées à l'acquisition des droits	(2 771 653)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2016	12 171 624
Actions acquises	9 838 528
Actions libérées à l'acquisition des droits	(2 868 647)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2017	19 141 505

ii) PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés (à l'exception des administrateurs et des membres de la haute direction) visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. La Société a offert ces prêts aux membres de la haute direction dans le passé, mais elle a dorénavant adopté une politique lui interdisant d'octroyer de tels prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction. Ces prêts sont des transactions réglées en instruments de capitaux propres et font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans (note 18 iii)).

iii) RÉGIMES DE REMPLACEMENT

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions ordinaires de la Société en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3),

une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Solde au 31 mars 2015	32 893
Exercées	(7 256)
Solde au 31 mars 2016	25 637
Exercées	(7 155)
Solde au 31 mars 2017	18 482

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours au 31 mars 2017 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
néant	18 482	5,01	néant	18 482	néant

Régime d'intéressement à long terme de remplacement de Collins Stewart Hawkpoint mis en place par Groupe Canaccord Genuity Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des options sur actions de la Société en vertu du RILT de remplacement. Le prix d'exercice de ces options était de néant. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées, qui sont maintenant acquis, l'ont été graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2015.

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2015	281 974
Exercées	(70 754)
Solde au 31 mars 2016	211 400
Exercées	(68 933)
Solde au 31 mars 2017	142 467

Le tableau suivant présente un résumé des options sur actions en cours au 31 mars 2017 :

Fourchette du prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
néant	142 467	5,01	néant	142 467	néant

iv] RÉGIME INCITATIF DE CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a attribué 2 418 861 UATI, dont les droits ont été acquis sur une période de cinq ans close le 31 mars 2017. Conformément au programme, les droits de un tiers du total des UATI (806 302 UATI) ont été acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution selon les modalités du RILT existant. Les droits des deux autres tiers des UATI (1 612 559 UATI) ont été acquis selon les modalités du nouveau régime incitatif de CSH. Les droits des attributions étaient entièrement acquis en date du 31 mars 2017.

	Nombre total d'UATI attribuées
Solde au 31 mars 2015	1 333 067
UATI dont les droits sont acquis	(626 446)
UATI auxquelles il a été renoncé	(55 545)
Solde au 31 mars 2016	651 076
UATI dont les droits sont acquis	(573 932)
UATI auxquelles il a été renoncé	(77 144)
Solde au 31 mars 2017	—

Chaque date d'acquisition des droits, les UATI permettaient au bénéficiaire de l'attribution de recevoir une somme en trésorerie ou des actions ordinaires de la Société. Au cours de la période d'acquisition des droits de cinq ans, la Société, à sa discrétion, versait à l'employé une somme en trésorerie équivalant à a) 8,50 \$ multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, ou b) la différence entre 8,50 \$ et le cours de l'action à la date d'acquisition des droits, multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, majoré du nombre d'actions équivalant au nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date.

En vertu de ce régime, les attributions devaient faire l'objet d'un règlement total ou partiel en trésorerie si, au moment de l'acquisition des droits, le cours de l'action était inférieur à 8,50 \$. Dans la mesure où un règlement en trésorerie était considéré comme étant probable, une partie de ces attributions était traitée comme étant réglée en trésorerie et inscrite aux états de la situation financière à titre de passif. Au 31 mars 2017, la valeur comptable du passif s'élevait à néant (2,1 millions \$ au 31 mars 2016).

La juste valeur des UATI à la date d'attribution était de 8,50 \$, pour une valeur totale du régime de 20,2 millions \$, laquelle a été amortie de façon graduelle. Les attributions étaient entièrement amorties en date du 31 mars 2017.

vi] OPTIONS SUR ACTIONS

La Société a attribué précédemment des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquerraient sur une période de quatre ans et arrivaient à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquerraient sur une période de cinq ans et arrivaient à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans à partir de la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il a été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgateur. Le prix d'exercice était fondé sur la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date d'attribution. Toutes les options sur actions en circulation sont venues à échéance le 31 mars 2017.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société au 31 mars 2017, et des variations survenues au cours de la période close à cette date :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 31 mars 2015	1 609 354	9,25 \$
Exercées	—	—
Arrivées à échéance	(100 000)	7,21
Solde au 31 mars 2016	1 509 354	9,38 \$
Exercées	—	—
Arrivées à échéance	(1 509 354)	9,38 \$
Solde au 31 mars 2017	—	—

vi] UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'UAD pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société, et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a attribué 84 990 UAD (92 461 UAD en 2016). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2017 était de 1,1 million \$ (1,0 million \$ en 2016).

vii] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2017	31 mars 2016
RILT	37 537 \$	42 348 \$
Prêts-subsventions destinés à l'achat d'actions ordinaires	1 699	5 552
Régime incitatif de CSH	1 609	3 148
Unités d'actions différées (régérées en trésorerie)	(762)	(489)
Autre	239	(19)
Charge accélérée au titre des paiements fondés sur des actions incluse à titre de frais de restructuration	—	1 360
Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions	40 322 \$	51 900 \$

NOTE 21

Transactions avec des parties liées

i] FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2017	31 mars 2016
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity SAS	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams BC ULC	Canada	100 %	s. o.
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
CLD Financial Opportunities Limited	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd*	Australie	50 %	50 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited*	Australie	50 %	50 %
加通贝祥 (北京) 投资顾问有限公司 (Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited)	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Dubai) Ltd.	Émirats arabes unis	100 %	100 %

* La Société détient 50 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et de Canaccord Genuity (Australia) Limited; toutefois, à des fins comptables, la Société est considérée comme détenant une participation de 58 % en date du 31 mars 2017, en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (58 % au 31 mars 2016) (note 8).

ii] RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2017 et 2016 :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Avantages du personnel à court terme	7 053 \$	4 668 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1 989	—
Paievements fondés sur des actions	3 979	2 526
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	13 021 \$	7 194 \$

Dans le cadre de l'accord de rémunération globale se rapportant à sa nomination à titre de chef de la direction le 1^{er} octobre 2015, le chef de la direction s'est vu attribuer 1,5 million d'UATI. Il a renoncé à cette prime le 31 mars 2016, et le montant de la prime n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus.

iii] AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Créances clients	211 \$	61 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	219	4 035

iv] MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

NOTE 22

Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni, en Europe et à Dubaï, en Australie et aux États-Unis. Canaccord Genuity comprend également les activités dans les Autres établissements à l'étranger, dont Canaccord Genuity Asia.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, et du Royaume-Uni et d'Europe.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

	Pour les exercices clos les							
	31 mars 2017				31 mars 2016			
	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total
Produits des activités ordinaires, compte non tenu des								
produits d'intérêts	593 447 \$	258 230 \$	11 022 \$	862 699 \$	528 999 \$	236 663 \$	5 313 \$	770 975 \$
Produits d'intérêts	4 944	8 881	3 022	16 847	3 271	9 904	3 655	16 830
Charges, à l'exception des éléments ci-dessous	512 933	210 226	56 426	779 585	501 625	196 961	53 111	751 697
Amortissement	10 651	9 102	1 371	21 124	13 915	10 264	1 160	25 339
Frais de développement	2 616	6 585	3 008	12 209	7 869	6 911	11 349	26 129
Charges d'intérêts	9 713	135	2 896	12 744	8 542	241	1 439	10 222
Frais de restructuration	—	—	—	—	11 305	165	5 882	17 352
Dépréciation du goodwill	—	—	—	—	321 037	—	—	321 037
Résultat avant impôt sur le résultat et imputations intersectorielles	62 478	41 063	(49 657)	53 884	(332 023)	32 025	(63 973)	(363 971)
Moins : Imputations intersectorielles	18 210	16 796	(35 006)	—	17 087	21 854	(38 941)	—
Résultat avant impôt sur le résultat	44 268 \$	24 267 \$	(14 651) \$	53 884 \$	(349 110) \$	10 171 \$	(25 032) \$	(363 971) \$

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte, parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs.

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée.

L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Canaccord Genuity, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et à la participation donnant le contrôle dans Canaccord Genuity Australia. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de CSHP est attribué aux secteurs Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial Ltd. est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial Ltd.). L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires, le résultat avant impôts et les imputations intersectorielles sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, au Royaume-Uni, en Europe et à Dubaï, aux États-Unis, en Australie et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent nos activités en Asie. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2017	31 mars 2016
Canada	298 816 \$	247 021 \$
Royaume-Uni, Europe et Dubaï	281 631	283 837
États-Unis	237 142	218 965
Australie	59 693	31 138
Autres établissements à l'étranger	2 264	6 844
	879 546 \$	787 805 \$

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

	Canada	Royaume-Uni, Europe et Dubaï	États-Unis	Autres établissements à l'étranger	Australie	Total
Au 31 mars 2017						
Matériel et aménagements des locaux loués	11 080 \$	9 884 \$	8 757 \$	31 \$	1 727 \$	31 479 \$
Goodwill	92 074	100 192	—	—	—	192 266
Immobilisations incorporelles	55 630	47 074	95	—	—	102 799
Actifs non courants	158 784	157 150	8 852	31	1 727	326 544
Au 31 mars 2016						
Matériel et aménagements des locaux loués	12 452	12 751	9 798	66	1 982	37 049
Goodwill	92 074	111 658	—	—	—	203 732
Immobilisations incorporelles	58 025	61 088	92	—	999	120 204
Actifs non courants	162 551 \$	185 497 \$	9 890 \$	66 \$	2 981 \$	360 985 \$

NOTE 23 **Gestion du capital**

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les bons de souscription, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que la dette subordonnée et les débetures convertibles. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2017 et 2016 :

Type de capital	31 mars 2017	31 mars 2016
Actions privilégiées	205 641 \$	205 641 \$
Actions ordinaires	641 449	617 756
Composante capitaux propres des débetures convertibles	2 604	—
Bons de souscription	1 975	—
Surplus d'apport	85 405	86 235
Résultats non distribués (déficit)	(267 559)	(294 586)
Cumul des autres éléments du résultat global	95 270	134 883
Capitaux propres	764 785	749 929
Débetures convertibles	56 442	—
Dette subordonnée	7 500	15 000
	828 727 \$	764 929 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités courantes et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity est assujettie à la réglementation canadienne, principalement celle de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Inc.
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited et Canaccord Genuity Financial Planning Limited sont régies par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par l'Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.
- Canaccord Genuity Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (FINRA).
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Canaccord Genuity (Dubai) Ltd est assujettie aux Émirats arabes unis à la réglementation de la Dubai Financial Services Authority (DFSA).

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la

politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2017 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 24 Fonds des clients

Au 31 mars 2017, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 2 120 millions \$ (1 267 millions £) (2 179 millions \$; 1 168,0 millions £ en 2016). Ce montant comprenait des soldes de 11,2 millions \$ (6,7 millions £) (6,2 millions \$; 3,3 millions £ en 2016) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 2 109 millions \$ (1 260 millions £) (2 173 millions \$; 1 165 millions £ en 2016) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

NOTE 25 Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2017 et 2016 :

	Provisions pour litiges	Provisions pour frais de restructuration	Total des provisions
Solde au 31 mars 2015	2 846 \$	11 474 \$	14 320 \$
Ajouts	2 518	17 352	19 870
Utilisées	(1 764)	(13 615)	(15 379)
Solde au 31 mars 2016	3 600 \$	15 211 \$	18 811 \$
Ajouts	5 870	—	5 870
Utilisées	(2 530)	(10 358)	(12 888)
Solde au 31 mars 2017	6 940 \$	4 853 \$	11 793 \$

La provision pour frais de restructuration au 31 mars 2017 a trait principalement à des indemnités de cessation d'emploi découlant de la restructuration de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2017, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des affaires, lesquelles, en date du 31 mars 2017, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

L'évaluation et l'analyse des réclamations par la direction indiquent que les sommes raisonnablement demandées dans le cadre de certaines d'entre elles sont importantes et, par conséquent, ces réclamations sont décrites ci-après.

Certaines réclamations ont été invoquées contre la Société en ce qui a trait à la vente au Royaume-Uni par une société remplacée de certains produits de gestion de patrimoine conventionnels fiscalement avantageux relatifs à un partenariat cinématographique, et elles pourraient être importantes si ces réclamations sont judiciairisées, que des réclamations additionnelles sont effectuées et que les hypothèses utilisées par la Société pour déterminer que le succès de ces réclamations n'est ni probable et que ces dernières ne peuvent faire l'objet d'une estimation changent au cours de futures périodes. Le cas échéant, la Société peut être tenue de comptabiliser une provision au titre d'un résultat défavorable qui pourrait avoir une incidence néfaste importante sur la situation financière de la Société. L'investissement total par les clients de la Société à l'égard de ces produits est estimé à 9,6 millions \$ (5,8 millions £). Le report d'impôt total obtenu initialement par les clients de la Société à l'égard de ces produits lorsqu'ils les ont achetés entre 2006 et 2009 est estimé à 13,2 millions \$ (8,0 millions £). L'application conformément aux annonces de l'autorité fiscale du Royaume-Uni, l'issue de certaines procédures judiciaires portant sur l'imposition de produits similaires vendus par d'autres conseillers financiers et les règlements conclus avec l'autorité fiscale du Royaume-Uni par certains investisseurs se traduira probablement par un montant d'impôt à payer supérieur au montant d'impôt initialement reporté pour les acheteurs de ces produits. L'excédent de l'impôt éventuel à payer sur le montant d'impôt initialement reporté pour les clients de la Société est estimé à 13,7 millions \$ (8,3 millions £). À la date des présents états financiers

consolidés audités, il est impossible de déterminer l'issue probable des mesures d'application de la loi prises par l'autorité fiscale du Royaume-Uni à l'égard de cette affaire ainsi que la probabilité que la Société subisse une perte, ou le montant d'une telle perte, relativement aux réclamations déposées contre elle ou qui pourraient être déposées contre elle.

Une poursuite a été intentée en Alberta par un ancien client et d'autres personnes qui demandent le remboursement des pertes dans certains comptes, des frais d'administration, des intérêts et des coûts. Les faits reprochés comprennent un manquement au contrat et la négligence dans l'administration des comptes. Les dommages-intérêts réclamés dans le cadre de la poursuite s'élèvent à plus de 14 millions \$. Bien que la Société ait réfuté les allégations et entende se défendre vigoureusement, l'issue probable de cette poursuite et une estimation fiable du montant des dommages-intérêts dans l'éventualité d'une issue défavorable ne peuvent être déterminées à la date des présents états financiers consolidés audités.

NOTE 26**Engagements**

Les filiales de la Société se sont engagées à verser les loyers minimaux approximatifs suivants pour des locaux et du matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

2018	31 452 \$
2019	30 605
2020	26 900
2021	22 599
2022	20 821
Par la suite	41 515
	173 892 \$

Certains contrats de location, qui se rapportent principalement à la location de bureaux, sont assortis d'options de prolongation et prévoient un loyer fixé par paliers.

Certaines filiales de la Société ont conclu des contrats de sous-location. Les loyers minimaux approximatifs pour les locaux et le matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite sont indiqués ci-après :

2018	957 \$
2019	786
2020	786
2021	763
2022	718
Par la suite	299
	4 309 \$

La Société s'est engagée à effectuer des paiements au titre du capital et des intérêts sur les débetures comme suit :

2018	3 900 \$
2019	3 900
2020	3 900
2021	3 900
2022	63 900
	79 500 \$

NOTE 27**Événements postérieurs à la date de clôture****i) DIVIDENDES**

Le 1^{er} juin 2017, le conseil d'administration a établi une politique de dividende révisée et, conformément à celle-ci, a approuvé un dividende de 0,10 \$ par action ordinaire payable le 3 juillet 2017 aux actionnaires inscrits le 16 juin 2017. Ce dividende est composé d'un dividende trimestriel de base de 0,01 \$ et d'un dividende supplémentaire variable de 0,09 \$.

Le 1^{er} juin 2017, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants : dividende de 0,24281 \$ par action privilégiée de série A payable le 30 juin 2017 aux actionnaires inscrits le 16 juin 2017; dividende de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 30 juin 2017 aux actionnaires inscrits le 16 juin 2017.